

APPEL À PROJETS

Pour un Tourisme Durable, Solidaire et Innovant

dans le département des Pyrénées-Orientales 2021/2023



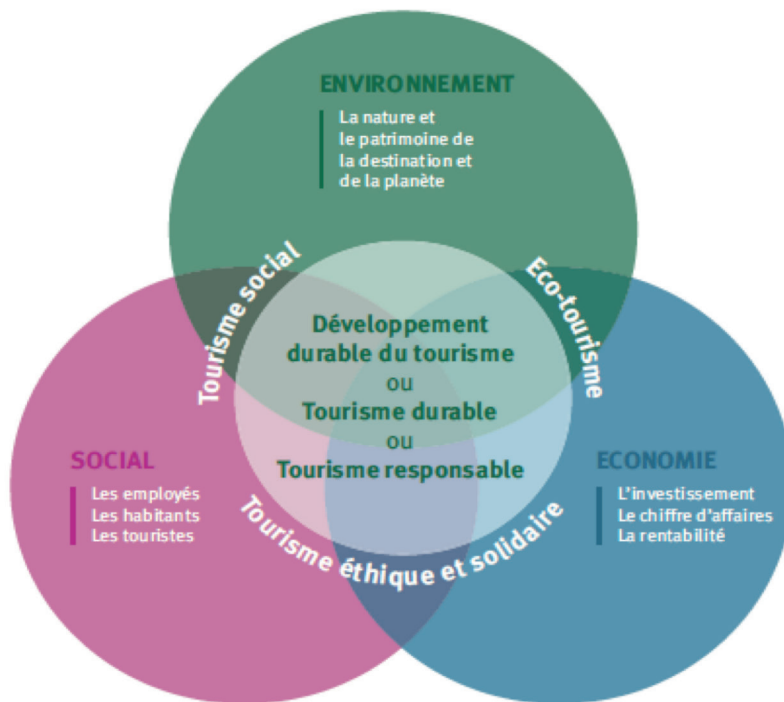
leDépartement66.fr

Protéger durablement notre cadre de vie

1. CONTEXTE :

Le tourisme durable se définit selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. Le tourisme responsable, solidaire, équitable ou encore l'écotourisme... le domaine du tourisme durable possède un nombre incalculable de variantes. Le point commun entre toutes ces notions est le respect des principes du développement durable.

SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME



Depuis 2009, le Département est engagé dans une politique de développement durable avec les objectifs d'exemplarité, d'éco-responsabilité et d'équilibre des territoires. L'urgence climatique est identifiée comme un chantier prioritaire. La concertation citoyenne « Imagine les Pyrénées-Orientales » a permis de renforcer les engagements du Département en matière de développement durable, notamment l'engagement N°8 qui donne la priorité à un tourisme authentique et responsable. 5 millions d'euros ont été consacrés par le Département à cet engagement.

Si les enjeux actuels sont aujourd'hui planétaires, les réponses sont, elles, d'ordre local. Dans ce cadre, le Département souhaite favoriser la participation des acteurs et faire appel à l'intelligence collective pour trouver des réponses innovantes et relever les défis qui se posent pour notre territoire.

Lors de sa séance du 22 juillet 2019, l'Assemblée Départementale a affirmé ses ambitions en matière de politique touristique en adoptant sa Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2019-2023 (SDTL).

Cette stratégie doit permettre au Département et à l'ensemble des acteurs publics et privés de répondre à des enjeux forts autour de 4 ambitions et 15 actions prioritaires.

Dans le cadre de l'ambition 3 « Encourager les offres innovantes et les modèles alternatifs de tourisme durable », le Département a souhaité lancer un appel à projets à destination des acteurs touristiques mettant en place des actions de développement touristique durable.

Ces projets touristiques devront permettre d'imaginer le tourisme de demain et de répondre aux attentes des visiteurs ainsi que des habitants en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

La crise du COVID-19 nous incite à réinventer un tourisme davantage créateur de liens et respectueux de l'environnement.

Les comportements touristiques se sont modifiés, on ne visitera plus de la même manière, ni pour les mêmes raisons.

C'est l'occasion de donner lieu à une vraie refonte du modèle touristique proposant un tourisme plus équitable et synonyme de qualité, ayant comme objectifs de tendre vers la sobriété carbone et l'efficacité des ressources naturelles (eau, espaces...), anticiper les changements climatiques, miser sur l'entraide et la justice sociale, encourager les retombées économiques locales, mieux gérer les déchets, favoriser les mobilités douces et valoriser un tourisme de sens, vecteur d'épanouissement individuel et collectif.

Il s'agit de repenser le système d'avant la crise en concertation et en lien avec toutes les parties prenantes.

Un modèle de tourisme plus durable est possible, à condition d'adapter dès à présent notre fonctionnement et notre offre à ces changements.

Réduction des gaz à effet de serre (GES), impact de la consommation d'eau et d'énergie, dégradation des écosystèmes naturels et flux touristiques dépassant la capacité de charge d'une destination ont des répercussions néfastes et font partis des enjeux environnementaux auxquels nous nous devons aujourd'hui de répondre.

Les résultats de l'enquête réalisée en avril 2020 par le Comité Régional du Tourisme, auprès des acteurs du tourisme d'Occitanie sur leurs pratiques et attentes en matière de tourisme durable, démontrent que les professionnels du tourisme sont bel et bien sensibles aux enjeux du tourisme durable et qu'ils sont disposés à s'engager pour faire de l'Occitanie une destination leader en matière de tourisme durable.

Pour les professionnels du tourisme des Pyrénées-Orientales, les actions prioritaires à mettre en œuvre dans l'accompagnement du tourisme durable sont :

- aides financières à la transition écologique : 61,5%
- coordination des différents acteurs en charge du tourisme durable (PNR, OT, ADT, CRT, collectivités, ...) : 42,3 %
- édition d'un guide recensant toutes les aides en matière de tourisme durable : 42,3 %
- centrales d'achats par filières et territoires de produits écoresponsables : 38,5 %
- soutien en communication et marketing : 36,9 %
- accompagnement personnalisé à la labellisation : 35,4 %
- mise en réseau des acteurs sensibilisés au tourisme durable : 32,3 %
- mise en place de formations tourisme durable : 29,5 %
- mise à disposition d'un centre de ressources sur le tourisme durable : 25,9 %
- accompagnement à la mise en marché et à la commercialisation auprès des prescripteurs spécialisés : 21,5 %
- appui en expertise et ingénierie : 15,6 %
- mise en place d'outils collectifs en faveur de l'emploi touristique (ex. : groupement d'employeurs) : 14,1 %
- accès à de la veille stratégique sur le tourisme durable : 9,2 %

Ces priorités peuvent servir de base à la définition des projets déposés dans le cadre de cet appel à projets.

Cet AAP s'inscrit également en parfaite cohérence et complémentarité avec l'AMI « partenariats territoriaux du programme d'actions Fonds Tourisme Durable » porté par l'ADEME dans le cadre de France Relance.

2. OBJECTIFS :

Par cet appel à projets, le Département souhaite :

- Renforcer la politique départementale menée en faveur du tourisme durable
- Favoriser l'émergence de solutions durables et/ou innovantes à l'échelle du département en matière de développement, d'attractivité touristique, de lisibilité de l'offre et de coopération entre les acteurs, les territoires et les filières du tourisme

- Encourager les projets touristiques structurants et pérennes contribuant à la mise en œuvre d'un tourisme respectueux, solidaire et de qualité
- Stimuler la créativité en soutenant des projets durables et innovants
- Construire une image de marque forte d'une destination engagée dans un Développement Durable afin de renforcer l'attractivité, la notoriété et la compétitivité touristique

Seront particulièrement soutenus les projets qui permettront de développer un :

■ ***Tourisme valorisant le patrimoine naturel, culturel et historique :***

- développer des services innovants aux usagers touristiques,
- études, travaux d'investissement pour l'équipement touristique favorisant la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique.

■ ***Tourisme social et solidaire :***

- rendre accessible l'offre touristique aux personnes en situation de handicap (accessibilité de lieux, de sites, de services et/ou de parcours touristiques aux différentes formes de handicaps),
- développer et valoriser une offre touristique à vocation sociale (permettre à chacun de partir en vacances et de pratiquer des activités de loisirs),
- développer un tourisme respectueux des habitants et de leurs cultures,
- valoriser le patrimoine naturel, vivant, immatériel et culturel (éducation au territoire nécessaire au développement de l'ancrage territorial),
- favoriser le lien social entre visiteurs et habitants,
- favoriser l'équité territoriale, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

■ ***Tourisme respectueux de l'environnement et de la biodiversité***

- réduire et limiter l'impact du tourisme sur l'environnement,
- développer une offre de produits/services écotouristiques de qualité,
- instaurer une culture commune du développement durable,
- inciter le clientèle touristique à adopter un comportement responsable,
- promouvoir une optimisation des ressources et lutter contre les gaspillages (énergies, alimentation, prévention et gestion des déchets, etc ...),
- promouvoir une politique d'achats et des modes de consommation responsables (valoriser notamment l'artisanat local, les circuits courts et les productions agricoles engagées dans des démarches de développement durable),
- diversifier l'offre touristique (offre alternative),
- favoriser et préserver la biodiversité des milieux et des ressources,
- développer la mobilité douce et l'intermodalité,
- stratégies de tourisme durable,
- contribuer à l'équilibre des flux touristiques dans l'espace (ville, littoral, montagne, rural) et dans le temps (4 saisons),
- sensibiliser résidents, professionnels du tourisme et visiteurs à la fragilité de l'environnement et à la volonté de le préserver.

La recherche d'innovation ou d'originalité dans les projets déposés sera particulièrement appréciée.

3. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS :

3.1 Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte dans la sélection des candidatures :

- projets répondants aux objectifs du présent appel à projets,
- pertinence du projet vis à vis des ambitions de la Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2019-2023,
- caractère partenarial et structurant du projet à l'échelle départementale permettant la mise en réseau des acteurs, des territoires et/ou des filières du tourisme,
- impact du projet en termes de création de valeur ajoutée, d'emplois sur le territoire départemental ou d'attractivité des Pyrénées-Orientales,
- le caractère innovant / exemplaire du projet

Les projets présentant un caractère remarquable et proposant des installations originales seront valorisés (offre existant peu ou pas sur le territoire, répondant à un besoin identifié),

- l'insertion urbaine et paysagère

Le projet devra valoriser le paysage et les abords des infrastructures, sans le dénaturer. La qualité de l'intégration paysagère sera prise en compte,

- inscription dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, prenant en compte l'impact environnemental et/ou social du projet,
- engagement dans une démarche de labellisation / certification tourisme durable,
- le développement d'une offre accessible aux publics les plus éloignés,
- le caractère pérenne du projet.

3.2 Modalités de sélection :

La sélection des projets sera réalisée par un comité de sélection composé de techniciens du Département. Au regard des objectifs et critères susvisés, le comité aura la charge d'évaluer le caractère durable, solidaire et/ou innovant des projets et leurs impacts sur le territoire en termes de développement touristique. Les candidats pourront être invités à présenter leur projet à cette occasion. Il sélectionnera les projets et rendra un avis technique sur les projets retenus avant de les soumettre au vote de l'Assemblée Départementale.

4. MODALITÉS FINANCIÈRES :

Bénéficiaires :

Peuvent être candidats à l'appel à projets "Pour un Tourisme Durable et Innovant dans le département des Pyrénées-Orientales 2021/2023" les organismes publics, fédérations et associations loi 1901.

Subvention départementale :

Subvention d'investissement :

Pourront bénéficier d'une subvention à l'investissement, les projets favorisant le développement d'une offre de tourisme attractive, durable, solidaire et innovante sur le Département.

Cette aide sera plafonnée à 150 000 € par projet, un plancher de dépenses éligibles HT est fixé à 10 000 €.

Un taux maximum de 80 % sera appliqué sur le montant total des dépenses éligibles HT.

Les candidats sont encouragés à faire appel à d'autres sources de financements.

Le plan de financement devra faire apparaître le soutien départemental sollicité ainsi que les aides demandées ou obtenues des autres partenaires.

L'aide n'est pas cumulable avec d'autres aides du Département et notamment avec celles octroyées au titre de l'appel à projets cyclotourisme.

Le montant de l'aide sera défini par le Département au regard du nombre de projets éligibles et de leur qualité, de la nature des travaux et de la motivation des candidats en matière de tourisme durable.

Les projets doivent nécessairement relever du champ de l'activité touristique.

Une convention de partenariat fixant les modalités d'attribution de cette subvention sera signée entre le Département et le maître d'ouvrage de l'opération.

Après la signature de la convention de partenariat, le Département sera amené à réaliser un travail de suivi du projet. Pour cela un groupe de travail sera mis en place par la Mission Tourisme Durable, Solidaire et Innovant du Département. Ce groupe de travail permettra de juger de l'avancée du projet et de travailler à la facilitation de l'émergence du projet.

P.S. : Considérant les objectifs convergents de l'Europe, l'État, la Région, le Département peut financer des opérations au titre de cet appel à projets qui seraient parallèlement inscrites auprès d'autres financeurs Europe, État ou Région dans la limite d'un taux d'aides publiques maximum de 80 %.

5. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature devront être adressés en 2 exemplaires au Département à l'adresse suivante :

Madame Hermeline MALHERBE
Présidente du Département des Pyrénées-Orientales
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire
24 quai Sadi Carnot
66906 Perpignan cedex 9

Une copie en version numérique au format pdf pourra être envoyée par mail à l'adresse suivante : christelle.ripoll@cd66.fr

6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS :

→ Dépôt au fil de l'eau.

→ 2 ou 3 comités prévisionnels de sélection des candidatures se tiendront chaque année.

7. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET :

7-1 Délais de réalisation :

Le projet devra être lancé au plus tard dans un délai de 1 an à compter de la date de signature de la convention et réalisé dans un délai maximum de trois ans.

7-2 Communication :

Les candidats bénéficiaires de l'aide s'engagent à :

→ informer régulièrement le Département de l'avancée du projet, l'associer aux différentes instances de pilotage (COPIL, ateliers, etc...) et lui fournir tous les éléments qu'il jugera nécessaires pour suivre et évaluer le projet,

→ partager leur expérience au cours d'actions de valorisation et sensibilisation mises en place par le Département, et tout particulièrement en cas d'opération de communication sur les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets,

→ faire mention de la participation financière du Département dans toutes opérations de communication relatives au projet,

→ intégrer le réseau départemental «Acteurs du Tourisme Durable et Innovant» et participer aux actions portées par ce réseau.

Animé par la Mission Tourisme Durable, Solidaire et Innovant du Département, il aura vocation à réunir l'ensemble des lauréats du présent appel à projets mais plus largement l'ensemble des acteurs souhaitant développer un tourisme durable et innovant sur le territoire départemental.

Objectifs prioritaires :

- créer une dynamique autour du tourisme durable et innovant,
- fédérer les acteurs engagés dans une démarche de tourisme durable et innovant,
- développer et promouvoir un tourisme durable et innovant sur le territoire,
- échanger sur les pratiques existantes en matière de tourisme durable et innovant (partage d'expériences) mais également capitaliser sur les bonnes pratiques d'ores et déjà mises en place,
- favoriser les actions de mutualisation, co-construction, ...

A minima, les membres de ce réseau se réuniront deux fois par an.

Pour tout renseignement :

**Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire
Mission Tourisme durable, solidaire et innovant
Christelle RIPOLL, chargée de développement touristique
Tél. : 04 68 85 82 62
Email : christelle.ripoll@cd66.fr**

ANNEXE 1

Liste des pièces à fournir

Documents administratifs et financiers

- une lettre de candidature signée par le maître d'ouvrage
- le modèle de lettre d'engagement signée par le maître d'ouvrage (annexe 3)
- la délibération du maître d'ouvrage relative à l'opération pour laquelle un dossier est déposé au titre de cet appel à projets
- un RIB
- le budget prévisionnel détaillé de l'opération
- le plan de financement prévisionnel de l'opération
- les devis estimatifs des dépenses envisagées

Documents techniques

- le dossier de candidature (annexe 2) dûment rempli permettant de présenter le projet, de situer le contexte et les objectifs, de préciser les motivations du maître d'ouvrage et son engagement en faveur du tourisme durable, solidaire et innovant,
- un calendrier prévisionnel de l'opération,
- un plan d'implantation ou tout document graphique permettant de mieux comprendre le projet,
- des photographies ou autre document permettant de visualiser le projet.

ANNEXE 2

FICHE DE CANDIDATURE



FICHE DE CANDIDATURE

Appel à Projets «Pour un Tourisme Durable, Solidaire et Innovant dans le département des Pyrénées-Orientales 2021/2023»

Faire des P.O. une destination touristique durable

1/ LE PORTEUR DE PROJET :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Email :

Personne référente du dossier de candidature :

Nom, Prénom :

Fonction :

Téléphone (si différent) :

Email (si différent) :

2/ LE PROJET :

■ **Intitulé du projet :**

.....
.....
.....
.....

■ **Périmètre géographique / localisation précise de l'opération (justifiez le choix de l'emplacement) :**

.....
.....
.....
.....

■ **Type de dépenses :**

Ingénierie

Aménagement

Équipement

Autre (veuillez préciser) :

■ **Calendrier prévisionnel de l'opération :**

Début : Fin :

■ **Contexte du projet (enjeux, objectifs) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

■ **Description du projet :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

■ **Impacts attendus à court, moyen et long termes :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

■ **Partenaires engagés ou envisagés, acteurs associés à la réalisation de l'opération (précisez le rôle de chacun et les interrelations entre eux) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

▪ **Fonctionnement et/ou entretien envisagé(s) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3/ ADÉQUATION DE L'OPÉRATION AVEC LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2019-2023 :

▪ **En quoi ce projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ **Caractère innovant du projet (offre existant pas ou peu sur le territoire, emploi de nouvelles technologies, ...)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ Permet-il de structurer et qualifier l'offre touristique ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ Impact en termes de développement économique, d'emplois sur le territoire départemental ou d'attractivité des Pyrénées-Orientales

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ Communication envisagée

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4/ ÉVALUATION DU PROJET :

■ Résultats attendus (socio-économiques, environnementaux, touristiques) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ Quels indicateurs allez-vous mettre en place pour évaluer votre projet ?

(Prévoir au moins un indicateur quantitatif et un indicateur qualitatif afin de rendre compte de la réussite du projet. Attention à choisir des indicateurs facilement mesurables)

□ Quantitatif :

.....

.....

.....

.....

□ Qualitatif :

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 3

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Nom et Prénom

Fonction

Structure

certifie avoir pris connaissance des modalités de l'appel à projets «Pour un tourisme Durable, Solidaire et Innovant dans le département des Pyrénées-Orientales 2021-2023»,

m'engage à respecter les modalités de cet appel à projets,

m'engage, si mon projet est retenu, à tenir compte des avis techniques du Département,

confirme avoir rempli la fiche de candidature et respecter les critères du présent appel à projets,

à communiquer tout document et/ou renseignement jugé nécessaire et utile, à l'instruction du dossier de candidature et au suivi de l'intervention,

à réaliser le projet tel qu'il est décrit dans le dossier de soumission s'il est retenu dans le cadre de l'appel à projets,

Fait à

Le

Signature



leDépartement66.fr

Protéger durablement notre cadre de vie